

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 27 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juillet 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, POTIER Jocelyn, RIGOLLAGE Céline, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, Anthony VITALIEN.

Excusés : MMES MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Maxime NIEL).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables

d'Olonne
Le : 30 JUIL. 2026

Et publication ou notification le :
30 JUIL. 2026

A été nommée secrétaire : Claire TURMEL

2026_07_06 – Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant les mouvements de personnel,

Monsieur le Maire propose le tableau des emplois suivant au 27/07/2026 :

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Statut
<i>Filière administrative</i>			
Secrétaire de Mairie – Rédacteur	B	35H	Titulaire
Rédacteur	B	35 H	Titulaire
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	30 H	Titulaire
<i>Filière technique</i>			
Agent de maîtrise	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	31.21 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique	C	35 H	Titulaire
Adjoint technique	C	31 H	Titulaire
Adjoint technique	C	28 H	Titulaire
<i>Filière animation</i>			
Adjoint d'animation	C	8 H 49	Contractuel
Adjoint d'animation	C	4H 25	Contractuel

Adjoint d'animation	C	4H 25	Contractuel
Adjoint d'animation	C	4H 25	Contractuel
Adjoint d'animation	C	23 H 28	Contractuel
Adjoint d'animation	C	2 H 19	Contractuel
Adjoint d'animation	C	2 H 13	Contractuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-dessus qui prendra effet au 30/07/2026.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30 JUL. 2026

Le Maire,

Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Claire TURMEL

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30 JUL. 2026

ID : 085-218501898-20260727-2026_07_06-DE

SLOW